



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Le financement de l'éducation en 2023

Comptes de l'éducation 2023
provisoire et 2022 définitif -
Éléments de comparaison
internationale pour 2021

Loris Bagot, Claire Dutey, Charles de Fornel, Valérie Liogier, Sylvie Rousseau

Série Études

Document de travail n° 2024-E08
Septembre 2024

Le financement de l'éducation en 2023

Comptes de l'éducation 2023
provisoire et 2022 définitif -
Éléments de comparaison
internationale pour 2021



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Auteurs

Loris Bagot, Claire Dutey, Charles de Fornel, Valérie Liogier,
Sylvie Rousseau

Série études : e-ISSN 2779-3532

SOMMAIRE



↘ 189,9 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2023, soit 6,7 % du PIB 6

Hausse des dépenses d'éducation en 2023 en prix courants (+ 4,7 %) mais recul en prix constants (- 0,5 %) compte-tenu de l'inflation 6

Léger repli du poids des dépenses d'éducation dans le PIB..... 6

↘ Qui finance les dépenses d'éducation en 2023 ? 9

Un financement majoritairement public 9

L'évolution des moyens alloués à l'éducation selon le financeur..... 9

↘ La dépense moyenne par élève ou étudiant en 2023 12

10 470 euros en moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti)..... 12

Hausse de la dépense moyenne dans l'enseignement du premier degré, recul dans le supérieur et pour les formations en apprentissage 13

↘ Résultats du compte définitif 2022 14

Vue d'ensemble sur les résultats définitifs..... 14

Les motifs des principales révisions par rapport aux résultats provisoires..... 14

↘ Éléments de comparaison internationale pour 2021 16

En part de la dépense d'éducation dans le PIB, la France se situe au-dessus de la moyenne OCDE..... 16

La dépense par élève ou étudiant en France est globalement plus élevée que la moyenne OCDE mais ce positionnement varie selon le niveau de formation..... 17

Références des publications de la DEPP..... 19

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publie les principaux résultats du compte de l'éducation pour 2023 (**Encadré « le compte de l'éducation »**). Ces indicateurs ont un statut provisoire. Ils sont accompagnés des résultats définitifs pour l'année 2022 et des dernières comparaisons internationales disponibles, à valeur sur l'année 2021. D'autres publications viendront prochainement compléter ce document.

➤ 189,9 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2023, soit 6,7 % du PIB

Hausse des dépenses d'éducation en 2023 en prix courants (+ 4,7 %) mais recul en prix constants (- 0,5 %) compte-tenu de l'inflation

En 2023, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)**, qui mesure l'effort consenti par la Nation pour le fonctionnement et le développement du système éducatif, **est estimée à titre provisoire à 189,9 milliards d'euros (Tableau 1)**. Elle s'accroît de 8,6 milliards d'euros par rapport à 2022 en prix courants, soit une augmentation de 4,7 %. Cette progression fait suite à une hausse de 5,6 % en 2022 et 7,0 % en 2021, qui était alors la plus nette observée depuis 1992, en lien avec la reprise des dépenses après la crise sanitaire et le développement de l'apprentissage. En tenant compte de l'effet prix, important en 2023, la DIE se replie en prix constants de 0,5 % en 2023. Le déflateur utilisé est le prix du produit intérieur brut (PIB), conformément à la pratique de l'OCDE pour les comparaisons des dépenses d'éducation au niveau international. Il s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume estimés par l'Insee. La dynamique du prix du PIB est exceptionnellement élevée en 2023 et s'établit à + 5,3 % (après + 3,2 % en 2022).

TABLEAU 1 • Montant de la DIE (en milliards d'euros) et évolution annuelle (en %) depuis 10 ans

Année	DIE en Mds€ aux prix courants	DIE en Mds€ aux prix constants	Evolution annuelle (en %) aux prix courants	Évolution annuelle (en %) aux prix constants
2014	146,0	173,2	1,4	0,8
2015	147,6	173,1	1,1	-0,1
2016	150,1	175,0	1,7	1,1
2017	154,2	178,8	2,8	2,2
2018	157,8	181,0	2,3	1,2
2019	160,9	182,3	2,0	0,8
2020	160,5	176,6	-0,2	-3,1
2021	171,7	186,6	7,0	5,7
2022	181,3	190,9	5,6	2,3
2023p	189,9	189,9	4,7	-0,5

Note : p : provisoire.

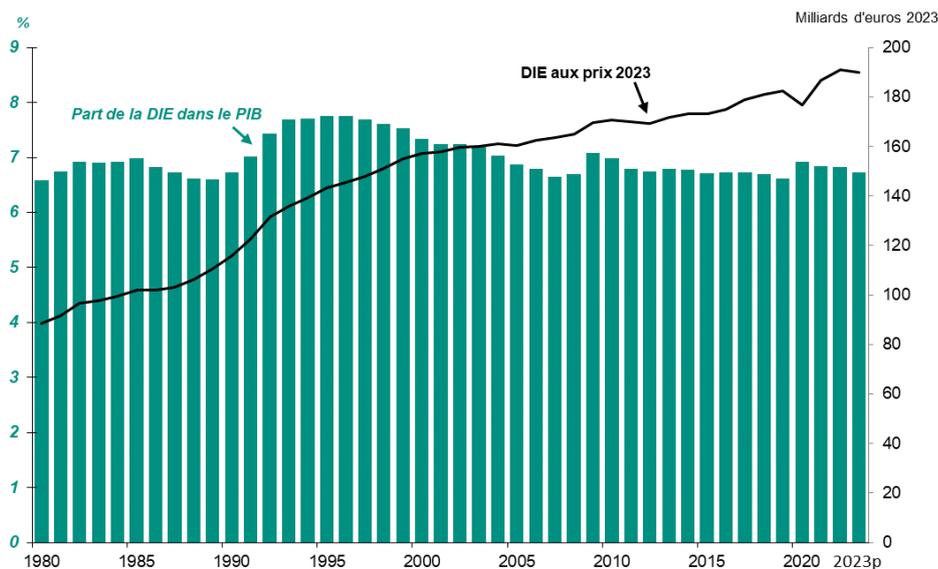
Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Léger repli du poids des dépenses d'éducation dans le PIB

Le **poids des dépenses d'éducation dans le PIB atteint 6,7 % en 2023** après 6,8 % en 2022 (**Figure 1**). Sur plus long terme, en euros constants, la DIE a plus que doublé, passant de 88,6 Mds€ en 1980 à 189,9 Mds€ en 2023. En près de quarante ans, elle s'est ainsi accrue de 1,8 % en moyenne chaque année, à un rythme comparable à celui du PIB.

FIGURE 1 • Évolution de la DIE (en prix constants, prix 2023) et de sa part dans le PIB (en %)



Note : p : provisoire

Lecture : en 2023, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (source Insee). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

LE COMPTE DE L'ÉDUCATION

Établi chaque année par la DEPP, le compte de l'éducation constitue l'un des satellites des comptes nationaux de l'Insee, dont il adopte la méthodologie. Il retrace le financement de l'éducation, quelles qu'en soient l'origine (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménages, entreprises, reste du monde) et la destination : écoles ou établissements publics ou privés, tous niveaux de formation (du préélémentaire au supérieur, y compris la formation professionnelle continue), toutes activités d'éducation (enseignement y compris recherche universitaire, organisation du système éducatif, appui à la scolarité – restauration et hébergement, médecine et orientation scolaires –, achats de biens et services – transports scolaires, fournitures, habillement, etc.), transferts entre financeurs y compris (bourses d'études et autres), toutes natures de dépense confondues (rémunération des personnels, fonctionnement et investissement). Les résultats obtenus permettent d'analyser au niveau macro-économique le financement de l'éducation sous ces différents angles.

Les principaux indicateurs mesurent **la dépense intérieure d'éducation (DIE)**, calculée en agrégeant l'ensemble des financements, **son poids dans le produit intérieur brut** et **les coûts moyens par élève ou étudiant**. Ces derniers sont établis en rapportant les moyens alloués l'année N à un niveau de formation donné aux effectifs correspondants mesurés en année civile (au prorata des deux rentrées scolaires N-1/N et N/N+1).

Des séries longues sont disponibles depuis 1980 à des fins de comparaison.

Chaque année N, les résultats sont produits pour deux millésimes : le compte N-1 provisoire et le compte N-2 définitif. Ce dernier bénéficie de données non disponibles au moment du compte provisoire établi l'année précédente à partir d'estimations au besoin. Les résultats publiés en 2024 sont ainsi définitifs jusqu'à 2022 inclus et provisoires pour 2023.

Le compte de l'éducation alimente également les indicateurs financiers de l'éducation présentés pour la France dans les instances internationales. Il permet de répondre au volet financier de la collecte Unesco-OCDE-Eurostat (UOE) qui vise à établir des **comparaisons internationales** fiables et harmonisées. La France est l'un des rares pays à disposer d'un compte de l'éducation et les dernières comparaisons internationales disponibles portent sur l'année 2021. Elles sont publiées par l'OCDE dans l'édition 2024 de *Regards sur l'éducation*. Les comparaisons internationales pour l'année 2023 seront disponibles dans l'édition 2026.

Pour aller plus loin :

Le **périmètre du compte de l'éducation** correspond à la définition internationale donnée par la classification internationale type de l'éducation (CITE). Les rémunérations des étudiants fonctionnaires, apprentis et des stagiaires de la formation continue (hors personnel d'éducation) sont exclues de cette définition et ne sont donc pas considérées comme une dépense d'éducation. En particulier s'agissant de l'apprentissage, le périmètre couvre la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis. Il ne comprend pas celle dispensée sur le lieu de travail. Les dépenses retenues excluent ainsi la rémunération des apprentis. Elles ne comptabilisent pas non plus les primes à l'embauche d'apprentis versées aux employeurs.

Les flux monétaires relatifs à ce périmètre sont rassemblés dans le compte de l'éducation. Ce système d'information réconcilie un grand nombre de données dans le cadre organisé et cohérent de la Comptabilité nationale. **Les sources utilisées** sont nombreuses et de nature diverse, contrepartie de la vocation d'exhaustivité. Les principales sources sont d'ordre budgétaire ou comptable (budget général de l'État, comptes financiers des collectivités territoriales, comptes financiers d'établissements d'enseignement). Elles sont complétées par des données d'enquêtes et divers indices d'évolution économique.

Le **niveau extrascolaire** comprend notamment la formation professionnelle continue ainsi que les activités des conservatoires municipaux et des établissements dispensant de l'éducation non formelle, c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement.

Dans le cas de transferts financiers entre différentes unités de financement, il est utile de distinguer **le financeur initial** (premier financeur) du **financeur final** (après transfert). Par exemple, en financeur initial, les bourses d'études sont affectées à l'État et aux collectivités territoriales, premiers financeurs. En financeur final, elles sont attribuées aux ménages.

Les **prix courants** sont les prix tels qu'ils sont observés à une période donnée. Les **prix constants** sont corrigés de la variation des prix par rapport à une période de référence. Ils permettent des comparaisons temporelles. Pour passer des prix courants aux prix constants, le déflateur utilisé est le prix du PIB, conformément à la pratique de l'OCDE au niveau international pour les comparaisons des indicateurs financiers de l'éducation. Ce déflateur s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

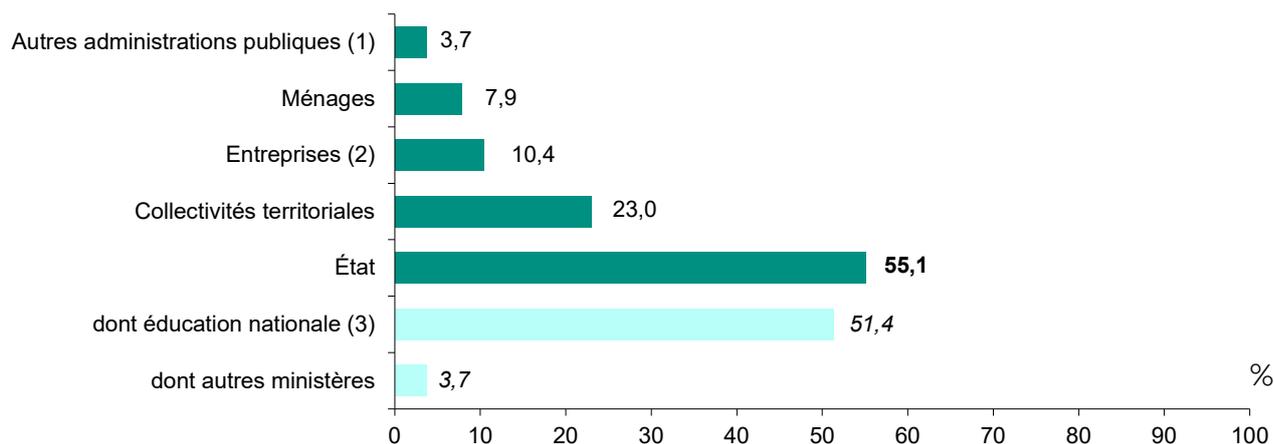
Le **produit intérieur brut (PIB)** est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

➤ Qui finance les dépenses d'éducation en 2023 ?

Un financement majoritairement public

La DIE est très majoritairement financée par les acteurs publics (à hauteur de 81,7 % du total en 2023 en financement initial) en raison de leur part prédominante dans la rémunération des personnels, enseignants ou non. Le premier financeur est l'État (55,1 %) devant les collectivités territoriales (23,0 %), les entreprises (10,4 %), les ménages (7,9 %) et les autres administrations publiques (3,7 %, Figure 2).

FIGURE 2 • Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur initial(*) en 2023^(p) (en %)



Note : * : dans le cas de transferts entre différentes unités de financement, il est utile de distinguer le financeur initial du financeur final. Par exemple, les bourses d'études sur critères sociaux constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, elles sont affectées à l'État qui les verse, ce qui mesure la charge qu'il supporte effectivement. En financement final, ces bourses sont attribuées aux ménages, qui disposent in fine de cette ressource.

Note : p : provisoire

Note : 1 : sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier la Caisse nationale des allocations familiales (pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire) et l'Agence nationale de la recherche.

Note : 2 : les opérateurs de compétences (OPCO), en tant que financeurs de l'apprentissage, sont assimilés à des entreprises dans le compte de l'éducation.

Note : 3 : l'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

L'évolution des moyens alloués à l'éducation selon le financeur

L'État est le premier contributeur à la DIE dont il assure 55,1 % du financement initial en 2023. Ce poids s'explique par sa prépondérance dans la rémunération des enseignants et le versement des bourses d'études. Les dépenses de l'État en matière de personnel comprennent également la totalité des charges sociales dues par l'employeur et les versements au compte d'affectation spéciale « Pensions » des fonctionnaires. En contribuant à hauteur de 51,4 % à la DIE en 2023 comme en 2022, les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur assurent l'essentiel du financement de l'État. Celui-ci englobe également des crédits d'autres ministères, au titre notamment de leur tutelle d'établissements d'enseignement scolaire ou supérieur. La place de l'État dans la DIE, qui avait été renforcée en 2020 *via* différents dispositifs d'accompagnement face à la crise sanitaire, continue de reculer légèrement en 2023 (- 0,2 point), malgré une hausse en niveau en prix courants (+ 4,3 Mds€ soit + 4,3 %).

L'effort de l'État en 2023 se différencie selon le niveau d'enseignement :

- Dans l'enseignement scolaire, le financement de l'État est principalement assuré par la mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES), qui voit ses crédits augmenter de 4,5 % en euros courants en 2023. L'effort de la MIES est porté par la hausse des rémunérations des personnels (+ 5,1 % dans le premier degré et + 4,9 % dans le second degré hors enseignement agricole). Cela

traduit à la fois les revalorisations du point d'indice de juillet 2022 et juillet 2023 générales à la fonction publique (respectivement + 3,5 % et + 1,5 %, soit + 2,5 % entre les années 2022 et 2023) ainsi que des mesures spécifiques pour revaloriser les métiers de l'éducation. À la rentrée 2023 s'appliquent ainsi les mesures dites « socle », notamment le doublement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) et l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). Elles s'accompagnent des mesures « pacte », se traduisant par la prise en charge de missions complémentaires, telles que le remplacement ou le soutien aux élèves en difficulté scolaire. Ces mesures concernent également le personnel non-enseignant rémunéré par l'État, comme les conseillers principaux d'éducation. Par ailleurs, au-delà des mesures salariales, les crédits alloués par l'État à l'inclusion scolaire des élèves continuent également à augmenter, avec la poursuite du recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

- Dans l'enseignement supérieur, le financement de l'État s'accroît de 3,3 % en euros courants. Cela s'explique par la hausse des crédits des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale (pour les formations du supérieur en lycée) sous l'effet conjugué de la revalorisation du point d'indice, de la montée en charge de la loi de programmation de la recherche (loi LPR) et, dans une moindre mesure, de la refonte des bourses sur critères sociaux dont la première étape a été mise en œuvre à la rentrée 2023. En revanche, les moyens alloués par le ministère en charge de l'économie au titre du plan de relance, se rétractent en 2023 pour retrouver leur niveau initial de 2021. C'est à cette date que la mission « plan de relance » avait été créée dans le budget général de l'État, en réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire. La grande majorité des crédits affectés à l'enseignement supérieur sont destinés à la rénovation du bâti des établissements d'enseignement et des résidences étudiantes gérées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

En tenant compte de l'effet prix, la contribution de l'État diminue de 0,9 % en 2023 en prix constants (soit - 1,0 Md€).

Deuxième financeur, les collectivités territoriales participent à hauteur de 23,0 % à la DIE en 2023, soit 0,4 point de plus qu'en 2022. En niveau, les dépenses d'éducation des collectivités continuent de progresser en 2023 (+ 6,4 % en prix courants, soit + 1,1 % en prix constants). L'augmentation en euros courants concerne toutes les natures de dépenses :

- Les dépenses de personnel (avec notamment l'augmentation du point d'indice de la fonction publique).
- Les dépenses de fonctionnement (avec les hausses pour l'énergie, le chauffage, les dotations de fonctionnement pour le secteur public et pour le secteur privé, les transports scolaires et les formations du secteur sanitaire et social).
- Les dépenses d'investissement (poursuite des constructions, extensions et rénovations de bâtiments scolaires ; hausse des dépenses d'équipement informatique et technique scolaire).

Les communes, qui assurent 54,2 % des dépenses d'éducation des collectivités territoriales, à travers le financement des écoles primaires et une partie des transports scolaires, sont les premières contributrices à cette augmentation.

L'année 2023 confirme également la **place croissante des entreprises** dans le financement de l'éducation (10,4 % de la DIE après 10,1 % en 2022 et 9,4 % en 2021). En effet, les entreprises assument désormais le financement de l'apprentissage (via les opérateurs de compétences, OPCO, assimilés à des acteurs privés dans le compte de l'éducation) dans le contexte d'un fort dynamisme des effectifs

d'apprentis, impulsé par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (+ 5,8 % dans l'enseignement scolaire et +15,9 % dans le supérieur entre les années 2022 et 2023).

Quant aux ménages, leur participation retrouve sa place d'avant-crise sanitaire (7,9 % en 2023 comme en 2019), sous l'effet principalement d'un rétablissement des voyages scolaires et des répercussions du contexte inflationniste sur les dépenses destinées aux cantines scolaires et aux achats de biens et services liés à l'éducation, comme les livres et fournitures.

Le financement des autres administrations publiques (APU) reste minoritaire (3,7 % de la DIE en 2023). Cette part se replie après une hausse continue depuis trois ans, liée à la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 2020 et à l'essor du compte personnel de formation qui marquerait le pas en 2023.

TABLEAU 2 • Structure du financement initial de la DIE depuis 10 ans (en %)

Année	État ¹	dont MENJ-MESR	Collectivités territoriales	Autres APU ²	Ensemble du financement public	Entreprises	Ménages	Ensemble du financement privé
2014	57,1	53,3	23,9	2,8	83,7	8,5	7,8	16,3
2015	57,2	53,6	23,9	2,9	84,0	8,5	7,6	16,0
2016	57,1	53,7	23,5	3,1	83,6	8,7	7,7	16,4
2017	57,5	54,2	23,4	2,9	83,7	8,5	7,7	16,3
2018	57,5	54,0	23,0	2,7	83,3	9,0	7,7	16,7
2019	57,3	53,8	23,7	2,7	83,6	8,5	7,9	16,4
2020	58,6	55,0	22,6	3,5	84,7	8,7	6,6	15,3
2021	56,4	52,7	22,7	3,9	83,0	9,4	7,5	17,0
2022	55,3	51,4	22,6	4,3	82,2	10,1	7,7	17,8
2023p	55,1	51,4	23,0	3,7	81,7	10,4	7,9	18,3

Note : (1) État = MENJ + MESR + autres ministères + reste du monde.

Note : (2) autres administrations publiques. Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier la Caisse nationale des allocations familiales (pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire) et l'Agence nationale de la recherche.

Note : p : données provisoires.

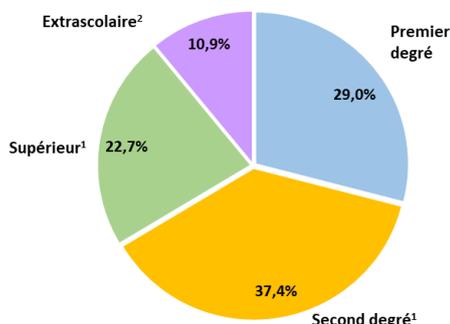
Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

↳ La dépense moyenne par élève ou étudiant en 2023

La DIE se répartit entre le premier degré pour 29,0 %, le second degré pour 37,4 %, l'enseignement supérieur pour 22,7 % et enfin la formation continue et extrascolaire pour 10,9 % (**Figure 3**).

FIGURE 3 • Structure de la dépense intérieure d'éducation en 2023^(p) selon le niveau de formation



Note : p : données provisoires.

Note : (1) y compris l'apprentissage.

Note : (2) y compris la formation professionnelle continue.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

10 470 euros en moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti)

Tous niveaux confondus, y compris les formations en apprentissage, **la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 10 470 euros en 2023**. Elle croît avec le niveau d'enseignement allant de **8 450 euros pour un élève du premier degré à 11 320 euros pour un élève du second degré et 13 060 euros pour un étudiant (Tableau 3)**.

TABLEAU 3 • La dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) depuis 10 ans (en euros à prix constants)

Niveau de formation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ^p
Ensemble	9 930	9 860	9 860	10 040	10 080	10 180	9 890	10 280	10 450	10 470
Premier degré	7 280	7 290	7 330	7 670	7 790	7 950	7 740	8 090	8 340	8 450
Préélémentaire	7 440	7 490	7 600	7 940	7 970	8 030	7 840	8 230	8 480	8 490
Élémentaire	7 180	7 180	7 170	7 510	7 680	7 910	7 690	8 000	8 260	8 430
Second degré	11 330	11 270	11 280	11 390	11 330	11 330	10 910	11 290	11 330	11 320
Premier cycle	9 940	9 890	9 920	10 090	10 020	10 000	9 610	9 970	10 050	10 070
Second cycle général et technologique	13 120	12 870	12 790	12 720	12 770	12 890	12 280	12 610	12 620	12 660
Second cycle professionnel	14 360	14 380	14 350	14 530	14 440	14 490	13 930	14 370	14 490	14 470
Apprentissage	8 290	8 600	8 670	8 670	8 530	8 290	9 390	10 180	9 910	9 460
Enseignement supérieur	13 940	13 590	13 450	13 300	13 240	13 250	12 880	13 130	13 220	13 060
STS	16 060	15 940	16 070	16 280	16 350	16 300	15 590	15 900	16 300	16 730
CPGE	17 730	17 670	17 850	18 070	18 040	17 970	17 410	17 680	18 110	18 560
Université (y compris IUT)	12 460	12 230	11 920	11 650	11 650	11 700	11 360	11 530	12 050	12 250
Apprentissage	10 900	11 220	11 280	11 300	11 080	10 000	10 900	11 450	10 710	10 010

Note : p : données provisoires.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Hausse de la dépense moyenne dans l'enseignement du premier degré, recul dans le supérieur et pour les formations en apprentissage

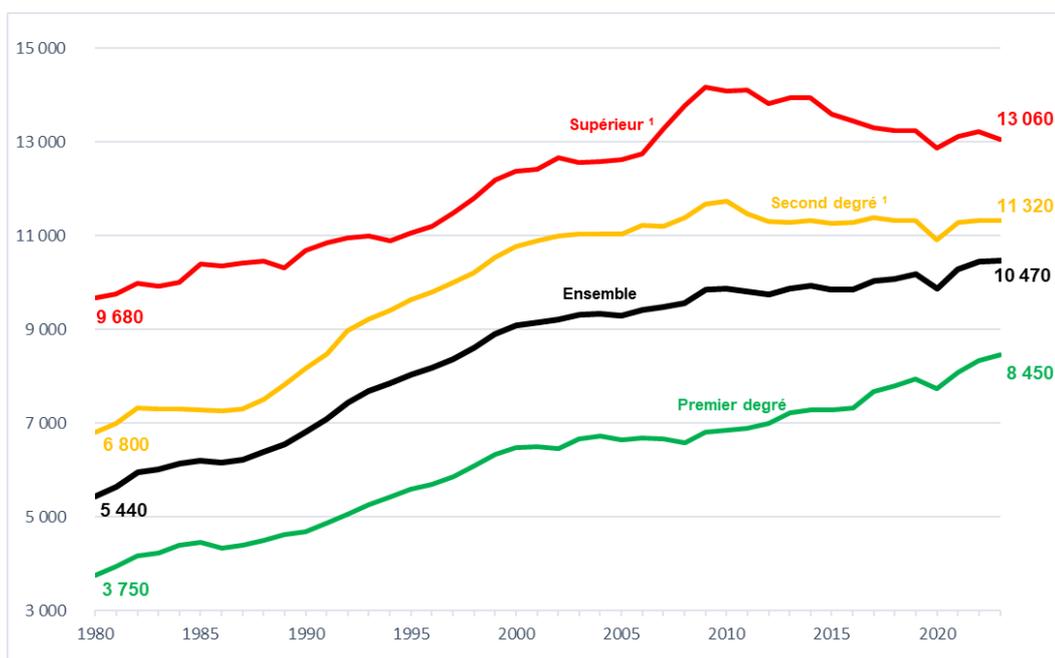
En 2023, la dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) s'accroît de 20 euros en euros constants. Cette **légère hausse reflète les évolutions croisées des financements et des effectifs**, avec des spécificités selon le niveau de formation (**Figure 4**).

Dans l'enseignement scolaire, la dépense moyenne par élève augmente en prix constants de 1,3 % pour le premier degré tandis qu'elle recule légèrement (- 0,1 %) pour le second degré. Ces évolutions traduisent respectivement :

- Dans le premier degré, l'effort budgétaire (+ 0,3 %, notamment celui de l'État et des communes), appuyé par la baisse des effectifs (- 1,0 %).
- Dans le second degré, l'augmentation légèrement moins rapide des moyens (+ 0,17 %) que celle des effectifs (+ 0,25 %).

Dans l'enseignement supérieur, la dépense moyenne par étudiant (y compris apprenti) se replie en prix constants de 1,2 %. Cela est dû à la baisse des moyens en euros constants 2023 (- 0,4 %) conjuguée à l'augmentation des effectifs (+ 0,9 %). Ce repli est porté par les formations en apprentissage.

FIGURE 4 • Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) depuis 1980 (en euros 2023 à prix constants)



Note : (1) : y compris l'apprentissage au niveau secondaire et supérieur.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

La dépense moyenne par apprenti recule en euros constants dans le second degré (- 4,6 % en 2023 après - 2,7 % en 2022) comme dans le supérieur (- 6,5 % en 2023 et - 6,4 % en 2022) après l'essor des années 2020 et 2021 consécutif à la réforme de l'apprentissage impulsée par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ce recul traduit le dynamisme encore marqué du nombre d'apprentis et la baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage depuis la rentrée 2022. En l'absence des comptes des centres de formation des apprentis pour 2023, qui ne seront disponibles que pour l'élaboration du compte définitif, les estimations pour 2023 sont susceptibles d'être révisées.

➤ Résultats du compte définitif 2022

Conformément aux recommandations du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, cette partie présente les révisions effectuées d'une édition à l'autre du compte de l'éducation.

Vue d'ensemble sur les résultats définitifs

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée à 181,3 milliards d'euros en 2022 en prix courants, dont 119,5 milliards pour l'enseignement scolaire.

Tous niveaux de formation confondus, **la DIE de 2022 est révisée de + 1,25 Mds€** par rapport au chiffre provisoire établi l'été dernier à 180,1 Mds€ (**Tableau 4**). Les révisions se rapportent au financement de la formation professionnelle continue et de l'enseignement supérieur, y compris des formations en apprentissage. En revanche, **le financement alloué à l'enseignement scolaire** (premier degré et second degré) **n'est pas révisé**.

Par suite, cette correction à la hausse renforce la progression de la DIE par rapport à 2021. En prix courants, la DIE augmente ainsi de 5,6 % en 2022, soit une révision de + 0,7 point. En prix constants, c'est-à-dire en tenant compte de la variation des prix, elle-même révisée dans le même temps par l'Insee, la hausse s'élève à 2,3 % en 2022 (soit une correction de + 0,4 point). Le déflateur considéré est le prix du PIB selon l'usage de l'OCDE pour les comparaisons internationales des dépenses d'éducation.

En 2022, la DIE représente 6,8 % du PIB, comme établi au compte provisoire à l'été 2023. Cette part se maintient donc près de son point haut de 2020 à 6,9 % après 6,6 % en 2019.

TABLEAU 4 • Dernières valeurs de la dépense intérieure d'éducation et de son poids dans le PIB

Indicateur	2019 définitif	2020 définitif	2021 définitif	2022 provisoire	2022 définitif
Dépense intérieure d'éducation (DIE)					
en Mds€ aux prix courants	160,9	160,5	171,7	180,1	181,3
en Mds€ aux prix 2022	173,2	167,7	177,2	180,1	181,3
<i>Dont financement par niveau de formation (en Mds€ aux prix courants) :</i>					
<i>Pour l'enseignement scolaire</i>	109,2	108,7	114,2	119,5	119,5
<i>Pour l'enseignement supérieur</i>	33,2	34,4	37,9	40,3	41,0
<i>Pour l'extrascolaire, y compris formation professionnelle continue</i>	18,6	17,4	19,6	20,3	20,8
Poids de la DIE dans le PIB (en %)	6,6	6,9	6,8	6,8	6,8

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Les motifs des principales révisions par rapport aux résultats provisoires

Les révisions entre les comptes provisoire et définitif établis à un an d'intervalle traduisent le niveau d'information accru entre ces deux exercices.

Les principales révisions de la DIE 2022 provisoire portent sur les éléments suivants :

- **Le financement de l'enseignement supérieur** (+ 770 M€ sur un montant définitif de 41,0 Mds€ pour 2022) : cela s'explique principalement par la contribution des entreprises et celle des autres administrations publiques, toutes deux revues à la hausse.

- Pour les entreprises, la principale correction porte sur leur financement des formations en apprentissage (+ 590 M€). En particulier, les moyens alloués à l'apprentissage par les OPCO (considérés comme des entreprises dans le compte de l'éducation) avaient été globalement sous-estimés d'une part, et insuffisamment affectés à l'enseignement supérieur d'autre part. En effet, une hausse de 22,6 % avait été pronostiquée entre 2021 et 2022 à la fois pour les formations du supérieur et du secondaire. Ce taux provenait d'une modélisation, tenant compte de la durée prévue des contrats d'apprentissage et des décaissements des OPCO. Or, la progression constatée dans les comptes des centres de formation des apprentis (CFA) disponible au moment de l'élaboration du compte définitif s'est avérée plus importante, particulièrement pour les formations du supérieur où les effectifs d'apprentis se sont accrus presque trois fois plus vite que pour le secondaire (+ 36,3 % vs + 12,3 % en année civile).
- La révision du financement alloué au supérieur par les autres administrations publiques atteint quant à elle + 170 M€. Elle s'explique par une sous-estimation des crédits de l'ANR au moment du compte provisoire, alors que ceux-ci ont progressé sous l'impulsion de la loi de programmation de la recherche (LPR) dans les comptes des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, disponibles pour l'élaboration de la version définitive du compte de l'éducation.
- **Le financement de la formation professionnelle continue** (+ 470 M€ sur un montant définitif de 20,8 Mds€ en 2022 pour l'ensemble des formations extrascolaires) : les moyens alloués au CPF par les autres administrations publiques ont été corrigés à la hausse, à hauteur de +460 M€. Cela s'explique par une estimation provisoire établie sur la base de montants engagés, seule donnée alors connue, et non des montants facturés disponibles pour le compte définitif seulement. Ainsi, au moment du compte provisoire, les engagements de la Caisse des dépôts et consignations s'annonçaient orientés à la baisse alors que les mesures en montants facturés augmentent en 2022 dans les comptes des administrations publiques. Ce décalage entre les deux sources basées sur des concepts distincts est accentué par l'entrée en vigueur en octobre 2022 d'une authentification renforcée via la plateforme FranceConnect+ préalablement à tout achat de formation : cela coïncide avec une forte baisse des inscriptions et donc des montants engagés au moment de la validation des dossiers, mais non pas des dossiers facturés à la fin des formations.

▸ Éléments de comparaison internationale pour 2021

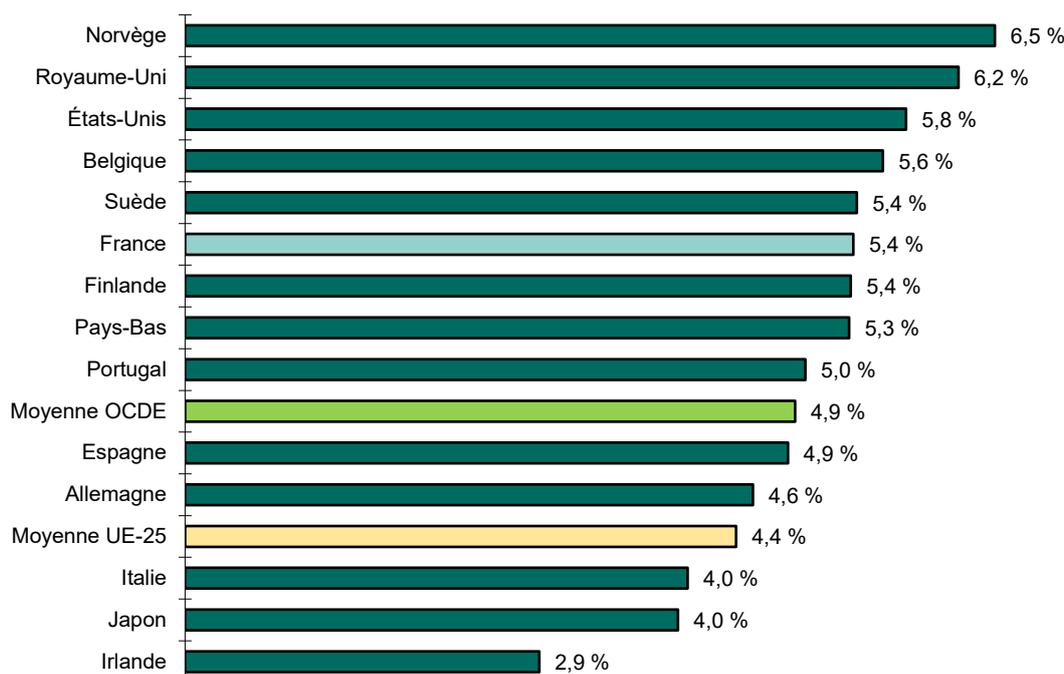
Les comparaisons internationales sont tirées de l'édition 2024 de *Regards sur l'éducation* publiée par l'OCDE. Il s'agit des statistiques les plus récentes actuellement disponibles sur le financement de l'éducation, elles portent sur l'année 2021. Les indicateurs présentés se rapportent aux « Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB » et « Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant ».

Les indicateurs internationaux sont établis selon une méthodologie harmonisée entre les pays, ce qui peut induire des différences par rapport aux indicateurs nationaux. Si les données françaises proviennent du compte de l'éducation définitif, elles ont néanmoins nécessité des retraitements pour se conformer à la méthodologie internationale. Elles ont ainsi été alignées sur le périmètre retenu au niveau international : celui-ci porte sur la formation initiale à partir de l'élémentaire (l'enseignement préélémentaire, les activités extrascolaires et la formation professionnelle continue sont donc exclus). En revanche, contrairement au compte de l'éducation, il intègre la recherche et développement au-delà de la recherche universitaire, ce qui inclut les moyens alloués aux organismes de recherche (**Encadré « comment comparer les dépenses d'éducation entre pays ? »**).

En part de la dépense d'éducation dans le PIB, la France se situe au-dessus de la moyenne OCDE

En 2021, en tenant compte de l'ensemble des sources de financement (publiques et privées), les pays de l'OCDE consacrent 4,9 % de leur PIB en moyenne aux établissements d'enseignement, de l'élémentaire au supérieur (4,4 % dans 25 des pays de l'UE membres ou partenaires de l'OCDE¹, **Figure 5**). Ce pourcentage varie de 2,9 % (Irlande) à 6,5% (Norvège). La France, se situe au-dessus de la moyenne (5,4 %), à un niveau comparable de la Finlande et à la Suède. Par rapport au PIB, elle dépense plus que le Japon, l'Italie (4,0 % chacune), l'Allemagne (4,6 %) ou l'Espagne (4,9 %), mais moins que la Belgique (5,6 %), les États-Unis (5,8 %) ou le Royaume-Uni (6,2 %).

FIGURE 5 • Part dans le PIB de la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement en 2021 (formation initiale hors préélémentaire)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2024.

¹ Soit l'UE-27 sauf Chypre et Malte.

La dépense par élève ou étudiant en France est globalement plus élevée que la moyenne OCDE mais ce positionnement varie selon le niveau de formation

L'indicateur international de dépense annuelle par élève est présenté en \$PPA (équivalents-dollars des États-Unis) en tenant compte des parités de pouvoir d'achat de chaque pays de manière à établir des comparaisons pertinentes.

Tous niveaux d'enseignement confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant est plus élevée en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE ou de l'UE-25 (14 800 \$ PPA vs respectivement 14 210 \$ PPA et 13 790 \$ PPA). Cependant, le positionnement de la France varie selon le niveau de formation :

- Pour l'enseignement élémentaire, la France dépense moins par élève que la moyenne des pays de l'OCDE et de l'UE-25 (10 550 \$ PPA en 2021 vs 11 900 \$ PPA et 11 480 \$ PPA). En 2021, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suède, les États-Unis ou la Norvège consacrent au moins 13 790 \$ PPA par élève de ce niveau d'éducation, davantage que l'Allemagne (12 830 \$ PPA). La dépense par élève en France est supérieure à celles du Portugal et de l'Espagne (moins de 10 470 \$ PPA).
- Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (collège), la France a une dépense moyenne par élève en 2021 légèrement en-dessous de la moyenne de l'OCDE et de l'UE-25 (13 230 \$ PPA contre respectivement 13 530 \$ PPA et 13 630 \$ PPA), à un niveau inférieur à ceux du Royaume-Uni et de l'Allemagne (respectivement 13 650 et 15 310 \$ PPA). La Norvège et la Finlande dépensent encore davantage par élève (respectivement 18 040 et 19 000 \$ PPA).
- Pour le second cycle de l'enseignement secondaire (lycée général et technologique et lycée professionnel confondus), la dépense moyenne par élève en France dépasse nettement les moyennes de l'OCDE et de l'UE-25 (17 700 \$ PPA contre 13 720 \$ PPA et 12 950 \$ PPA). Elle se situe à un niveau légèrement supérieur à celui des États-Unis (16 680 \$ PPA) mais inférieur à celui de la Norvège qui dépense 21 290 \$ PPA par élève.
- Dans l'enseignement supérieur, la dépense moyenne par étudiant en France est dans la moyenne de l'OCDE (20 460 \$ PPA contre 20 500 \$ PPA) et au-dessus de la moyenne de l'UE-25 (20 030 \$ PPA). La France dépense cependant beaucoup moins par étudiant que ne le font les États-Unis (36 270 \$ PPA), le Royaume-Uni ou la Suède (plus de 27 760 \$ PPA). L'Allemagne dépense quant à elle 21 960 \$ PPA par étudiant, soit 1 500 \$ PPA de plus que la France. À l'inverse, le coût moyen par étudiant est plus faible en Espagne (15 650 \$ PPA) ou en Italie (13 720 \$ PPA).

COMMENT COMPARER LES DÉPENSES D'ÉDUCATION ENTRE PAYS ?

Les comparaisons internationales en matière de financement de l'éducation sont établies grâce à la collecte UOE menée auprès des pays sous l'égide de l'Unesco, l'OCDE et Eurostat. Un manuel méthodologique dédié précise les préconisations à retenir dans l'optique d'harmoniser les mesures entre pays et ainsi assurer des comparaisons fiables, malgré la diversité démographique et socio-économique des pays et les particularités de leurs systèmes éducatifs.

Des différences en résultent par rapport au compte de l'éducation, en matière de périmètre, de concept, d'unité ou encore de calendrier. Cet encadré présente les principales différences et leurs effets sur les statistiques obtenues. Il précise également quelques spécificités des comparaisons internationales.

Le poids de la dépense d'éducation en pourcentage du PIB

La part de la dépense d'éducation en pourcentage du PIB est l'indicateur qui permet d'évaluer de la façon la plus globale l'effort effectué par l'ensemble des financeurs en faveur des systèmes éducatifs nationaux. Sa valeur est moins élevée pour la France dans l'indicateur international par rapport à celui du compte de l'éducation. Cela est dû au fait que le champ retenu pour l'indicateur international est globalement plus restreint.

En sont exclus le préélémentaire, la formation continue et les activités extrascolaires, car les comparaisons internationales ciblent les élèves et étudiants en formation initiale et en apprentissage en milieu scolaire et universitaire.

Le préélémentaire (CITE 02) est généralement compté à part par l'OCDE dans sa publication *Regards sur l'éducation*, et ce notamment du fait que les pays ont du mal à isoler les heures d'enseignement des heures de garderie pour la petite enfance (CITE 0). Dans une moindre mesure, les dépenses en dehors des établissements sont également exclues de l'indicateur OCDE (comme les leçons particulières).

À l'inverse, le champ de la R&D à l'international est plus large que dans le compte de l'éducation car il englobe l'ensemble des dépenses effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur, au-delà de la recherche universitaire. Ainsi, celles de l'Inserm et du CNRS sont comptabilisées. Cependant, ces dépenses représentent une part nettement plus faible que celles liées au préélémentaire, à la formation continue ou aux activités extrascolaires.

Le coût moyen par élève

Afin de comparer les pays entre eux, le coût moyen par élève est présenté en équivalents dollars. Il s'agit de dollars américains convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA). Les PPA sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Le coût moyen publié par l'OCDE se distingue de celui du compte de l'éducation en raison de différences, d'une part, de périmètre des dépenses d'éducation (cf. ci-dessus), d'autre part, de mesure des effectifs. Ainsi les élèves et étudiants sont chacun comptés pour un dans le compte de l'éducation, alors que *Regards sur l'éducation* privilégie la notion d'équivalent temps plein : les apprentis y sont comptés pour 1/2 pour la France, car on considère qu'ils consacrent la moitié de leur temps en formation. Pour les niveaux CITE concernés par l'apprentissage, les dépenses moyennes par élève ou étudiant sont *de facto* plus élevées dans *Regards sur l'éducation* que dans le compte de l'éducation.

La moyenne OCDE et la moyenne UE-25

Pour chaque indicateur, la moyenne OCDE est la moyenne arithmétique simple calculée sur tous les pays de l'OCDE répondants. La moyenne UE-25 est également une moyenne simple sur les pays de l'UE membres ou partenaires de l'OCDE, soit les 25 pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS DE LA DEPP



- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements, DEPP.
- *Repères et références statistiques 2024*, DEPP.
- *L'état de l'École 2023*, DEPP.
- Dutey C., de Fornel Ch., Liogier V., Rousseau S., 2023, « 180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8 % du PIB », *Note d'Information*, n° 23.43, DEPP.
- Liogier V., 2023, « Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 », *Note d'Information*, n°23.18, DEPP.
- Drégoir M., Rousseau S., 2022, « 169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8 % du PIB », *Note d'Information*, n°22.34, DEPP.
- Beretti P.-A., 2021, « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'Information*, n°21.21, MENJ-MESRI-DEPP.
- Drégoir M., Landreau A., 2019, « La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017 », *Note d'Information*, n°19-07, MENJ-MESRI-DEPP.
- « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 ». *Les dossiers de la DEPP*, n°206 - avril 2016, MENESR DEPP.
- *Regards sur l'éducation 2024*, OCDE.

Remerciements

La DEPP tient à remercier les organismes qui fournissent chaque année les données nécessaires à l'élaboration des comptes de l'éducation, en particulier les services du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), France compétences, la Sous-Direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

**Retrouvez les travaux de la DEPP sur
education.gouv.fr/etudes-et-statistiques**

Publications et archives

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur
archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Jeux de données en open data

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur
data.education.gouv.fr